

**Proposition alternative pour la restructuration financière du groupe Orpea**  
**présentée par Concert'O et le Support Club**

*Ce term sheet non-engageant pourra faire l'objet de toute modification ultérieure, notamment aux termes de toute documentation définitive et est assujettie à la clause de non-responsabilité énoncée ci-dessous.*

Ce *term sheet* (le « **Term Sheet** ») présente les principaux termes et conditions d'un plan de restructuration crédible et entièrement financé par des capitaux privés au bénéfice d'Orpea S.A. (la « **Société** »), offrant une solution consensuelle au soutien de la Société et de la pérennité de son activité (la « **Restructuration Financière** »).

La Restructuration Financière est portée par Concert'O, un groupe d'exploitants de maisons de retraite et d'experts en immobilier, avec le soutien du Support Club, un groupe de créanciers chirographaires d'Orpea représentant environ 500 millions d'euros de créances non garanties (les « **Parties** »). Il s'agit d'une alternative viable au plan de restructuration convenu entre la Société, le consortium mené par la Caisse des Dépôts et Consignations (la « **CDC** ») et les créanciers chirographaires, membre du SteerCo (le « **Projet de Plan de la Société** »).

Concert'O et le Support Club, ainsi que de nombreux autres créanciers chirographaires, considèrent que le Projet de Plan de la Société comporte des risques de mise en œuvre excessifs, qu'il est discriminatoire et inéquitable pour certaines parties prenantes, et qu'il prévoit une solution non éprouvée, susceptible de nombreuses contestations, qui serait préjudiciable pour Orpea.

A l'inverse, la Restructuration Financière :

- offre à toutes les parties prenantes (actionnaires, créanciers chirographaires et garantis) une opportunité équitable d'investir dans la Société ainsi qu'une répartition équitable de la valeur, ce, conformément à leurs contributions respectives ; et
- est significativement plus favorable aux actionnaires existants de la Société, notamment en leur offrant la possibilité de participer à la future création de valeur d'Orpea.

Sur la base de ce qui précède et des conditions énoncées ci-dessous, Concert'O et le Support Club attendent du Conseil d'administration d'Orpea qu'il examine attentivement ce Term Sheet, de sorte que les **actionnaires aient la possibilité de voter sur les mérites des deux solutions alternatives proposées en assemblée générale** et de choisir celle qu'ils considèrent comme étant dans le meilleur intérêt de la Société et de toutes les parties prenantes.

Termes préliminaires	
<b>Résumé de la Restructuration Financière</b>	(1) Une première augmentation de capital de 382 millions d'euros ouverte uniquement aux actionnaires existants et garantie par Concert'O, suivie (2) d'une deuxième augmentation de capital souscrite par compensation avec les 3.826 millions d'euros de créances chirographaires, suivie (3) d'une troisième augmentation de capital ouverte à tous les actionnaires (anciens et nouveaux), pour un montant de 518 millions d'euros, garantie par Concert'O, le Support Club et d'autres créanciers chirographaires.

<b>Valorisation</b>	<i>Les valorisations pre et post new-money sur lesquelles sont basées les opérations et augmentations de capital du présent Term Sheet sont dérivées ou issues des valeurs liquidatives, allocations des fonds propres et des hypothèses de liquidité déterminées unilatéralement par les Parties et ne reflètent pas, et ne peuvent pas être considérées comme reflétant, la valeur intrinsèque de l'entreprise ou des capitaux propres du groupe Orpea. Les parties ne garantissent ni ne soutiennent, et les valorisations utilisées dans le présent document ne peuvent être considérées comme garantissant ou soutenant, aucune des opérations ou valorisations énoncées dans le term sheet de restructuration figurant à l'<u>annexe D</u> de l'accord de lock-up conclu entre la société, les membres du consortium, les créanciers non garantis du SteerCo et Kroll Issuer Services Limited, en date du 14 février 2023.</i>
<b>Parties</b>	<b>Concert'O</b> : Mat Immo Beaune et Nexstone Capital. <b>Support Club</b> : les fonds listés en <b>Annexe B</b> .
<b>New Money</b>	900 millions d'euros garantis, plus 600 millions d'euros de crédits bancaires à terme et crédits renouvelables.
<b>Créances Chirographaires</b>	3.826 millions d'euros (incluant les intérêts courus et à l'exclusion, jusqu'à ce qu'elle soit déterminée, de la part des obligations Euro PP non garanties). <i>Tous les calculs effectués dans le Term Sheet supposent la conversion en capital de l'intégralité des Créances Chirographaires, sans tenir compte du traitement des Créances SSD. Les répartitions du capital et les calculs correspondants seront ajustés ultérieurement, le cas échéant, pour prendre en compte tout traitement des Créances SSD qui pourrait être convenu par les Parties et les porteurs des Créances SSD.</i>
<b>Créances SSD</b>	Créances des institutions financières éligibles au titre de leur détention d'obligations <i>Schuldschein</i> pour un montant n'excédant pas 1.570 millions d'euros, qui pourraient recevoir des SSD Hybrides en lieu et place de la conversion de leur créance aux termes de la seconde augmentation de capital. Leur éligibilité sera déterminée sur la base de l'application de l'Accord de Bâle III régissant les exigences de fonds propres réglementaires aux institutions financières porteuses de <i>Schuldschein</i> d'Orpea (les « <b>Porteurs de SSD Eligibles</b> »).
<b>SSD Hybrides</b>	Obligations remboursables en actions ou tout autre instrument, tel que convenu par les Parties, qui satisfait aux critères d'un titre hybride en vertu de la norme IAS 32, de sorte que l'instrument concerné puisse être qualifié d'instrument de dette pour les Porteurs de SSD Eligibles, à émettre au profit des Porteurs de SSD Eligibles pour un montant n'excédant pas 1.570 millions d'euros.
<b>Augmentations de capital et New Money</b>	
<b>1<sup>ère</sup> Augmentation de Capital : Augmentation de capital pour les</b>	Les détenteurs d'actions de la Société, tels que déterminés à une date de référence selon les registres de la Société fixée en amont de la date de conversion des Créances Chirographaires (les « <b>Actionnaires Existants</b> »), se verront offrir un délai de priorité pendant une période de cinq jours

<b>actionnaires existants</b>	<p>ouvrables leur permettant de souscrire à une augmentation de capital d'un montant de 382 millions d'euros, sans droit préférentiel de souscription mais avec droit de priorité, à un prix de souscription d'un montant de 0,21 euro par action, au titre de laquelle 1.818 millions d'actions nouvelles seront émises, soit 96,6 % du capital social existant. Le montant de l'augmentation de capital sera intégralement garanti par Concert'O (la « <b>Garantie</b> ») (voir <b>Annexe A</b>).</p>
<b>2<sup>nd</sup> Augmentation de capital : Conversion en capital des Créances Chirographaires</b>	<p>La conversion en capital des Créances Chirographaires (la « <b>Conversion</b> ») sera réalisée par une deuxième augmentation de capital ouverte aux Actionnaires Existants en vertu de leurs droits préférentiels de souscription (« <b>DPS</b> ») et sera garantie par les créanciers chirographaires (les « <b>Créanciers Chirographaires</b> ») convertissant les Créances Chirographaires en actions nouvelles au taux de conversion applicable. L'intégralité des DPS seront librement négociables.</p>
<b>Créances Chirographaires</b>  <b>Valeur de conversion</b>	<p>Les Créances Chirographaires seront converties en un nombre d'actions nouvelles représentant 77,2% du capital social de la Société immédiatement après la Conversion aux termes de la 2<sup>ème</sup> Augmentation de Capital, en supposant que les Actionnaires Existants n'y prennent pas part, sur la base d'une valorisation théorique <i>pre-money</i> d'un montant de 1.350 millions d'euros, égale à 35% des Créances Chirographaires, et aux termes de laquelle 6.377 millions d'actions nouvelles seront émises à un prix de souscription théorique de 0,60 euros, et ce avant dilution qui résulterait de l'exercice des BSA qui pourraient être émis dans le cadre de la Garantie (voir <b>Annexe A</b>).</p> <p>Tout montant en numéraire perçu par la Société résultant d'un exercice potentiel par les Actionnaires Existants de leurs DPS dans le cadre de la 2<sup>nd</sup> Augmentation de Capital sera utilisé pour rembourser au nominal la partie correspondante des Créances Chirographaires. Une renonciation expresse sera accordée par les Banques du G6 à cet effet.</p>
<b>Intérêts sur les Créances Chirographaires</b>	<p>Les intérêts échus au titre des Créances Chirographaires seront payés en numéraire, au taux contractuel tel que prévu aux termes de la documentation financière applicable, à leurs dates d'échéance précédant la date d'ouverture de la Procédure de Sauvegarde Accélérée (telle que définie ci-dessous).</p> <p>Les intérêts courus mais non échus au titre des Créances Chirographaires avant l'ouverture de la Procédure de Sauvegarde Accélérée (les « <b>Intérêts Courus</b> ») seront traités comme suit : <b>(i)</b> 30 % du montant total des Intérêts Courus seront payés en numéraire à la date ou au plus proche de la date à laquelle 900 millions d'euros seront intégralement financés après la 3<sup>ème</sup> Augmentation De Capital (la « <b>Date d'Effet de la Restructuration</b> ») ; et <b>(ii)</b> 70 % du montant total des Intérêts Courus seront convertis en capital dans le cadre de la Conversion.</p> <p>Les intérêts courus et échus au titre des Créances Chirographaires à compter de la date du jugement d'ouverture de la Procédure de Sauvegarde Accélérée jusqu'à la date d'adoption du plan de sauvegarde accélérée (le « <b>Plan de Sauvegarde Accélérée</b> ») par le Tribunal de commerce de Nanterre (le « <b>Tribunal</b> ») seront convertis en capital dans le cadre de la Conversion.</p>

	Aucun intérêt ne courra ni ne sera échu au titre des Créances Chirographaires après l'adoption du Plan de Sauvegarde Accélérée par le Tribunal.
<b>Actionnaires Existants</b>	Dans l'hypothèse où aucun des Actionnaires Existants ne participerait à la 1 <sup>ère</sup> Augmentation de Capital ni à la 2 <sup>nd</sup> Augmentation de Capital, leur participation serait diluée à hauteur de 0,78 % du capital social existant de la Société aux termes de la Conversion réalisée dans le cadre de la 2 <sup>nd</sup> Augmentation de Capital (voir <b>Annexe A</b> ).
<b>3<sup>ème</sup> Augmentation de Capital</b>  <b>Emission de Titres préalable à la Date d'Effet – New Money pour un montant de 518 millions d'euros - Garantie</b>	<p>Une troisième augmentation de capital de 518 millions d'euros sera réalisée et sera ouverte à tous les actionnaires de la Société (anciens et nouveaux) à la suite de la 1<sup>ère</sup> Augmentation de Capital et de la 2<sup>nd</sup> Augmentation de Capital, en ce compris les créanciers ayant converti leurs créances, en leur nouvelle qualité d'actionnaire, au titre de leurs DPS respectifs, lesquels seront librement négociables dans ce cadre.</p> <p>La valorisation théorique de la Société au titre de la 3<sup>ème</sup> Augmentation de Capital sera de 2.250 millions d'euros, de sorte que les actionnaires souscripteurs détiendront 23 % du capital social existant aux termes de la réalisation de la 3<sup>ème</sup> Augmentation de Capital, et 2.467 millions actions nouvelles seront émises à un prix de souscription théorique de 0,21 euro, et ce avant dilution qui résulterait de l'exercice des BSA qui pourraient être émis dans le cadre de la Garantie (voir <b>Annexe A</b>).</p>
<b>Garantie</b>	<p>La 3<sup>ème</sup> Augmentation de Capital sera garantie par tous les créanciers chirographaires qui souscriront auprès de l'Agent de Calcul de la Société, Kroll Issuer Services Limited, à un engagement irrévocable de participer à la Garantie à hauteur d'un montant proportionnel aux montant total des créances de tous les autres créanciers chirographaires qui auront souscrit à un tel engagement. Concert'O s'engagera inconditionnellement à garantir 118 millions d'euros et le Support Club s'engagera à garantir 400 millions d'euros sous réserve d'un audit confirmatoire, pour chacun d'entre eux sous réserve d'être dilués proportionnellement aux autres créanciers chirographaires souscrivant à la Garantie.</p> <p>Les parties à la Garantie recevront, au <i>pro rata</i> de leurs engagements aux termes de la Garantie, des bons de souscription d'actions <i>cashless</i> (les « <b>BSA</b> ») représentant 1,33 % du capital social entièrement dilué après exercice, soit une valeur de 30 millions d'euros, qui pourra être payée en numéraire à défaut d'approbation des BSA (voir <b>Annexe A</b>).</p>
<b>Liquidité Supplémentaire</b>	Si, après la 3 <sup>ème</sup> Augmentation de Capital, la Société et les Parties conviennent que des liquidités supplémentaires sont nécessaires pour financer le plan d'affaires de la direction, les Parties s'engagent à garantir la bonne fin de l'augmentation de capital supplémentaire à hauteur de 75% laquelle serait effectuée par le biais d'une émission de titres post-restructuration (dans laquelle Concert'O garantira jusqu'à 300 millions d'euros et les membres du Support Club jusqu'à 187,5 millions d'euros, au <i>pro rata</i> de leurs participations respectives (dans chaque cas, sans préjudice de la faculté offerte aux autres créanciers chirographaires qui le souhaiteraient de participer à la garantie de bonne fin de l'augmentation de capital supplémentaire au <i>pro rata</i> )), à condition que les conclusions de l'audit confirmatoire mentionné ci-dessous soient jugées satisfaisantes

	pour les Parties, et à condition, par ailleurs, que <b>(i)</b> le montant de l'augmentation de capital n'excède pas 650 millions d'euros, <b>(ii)</b> le prix de souscription théorique des actions ordinaires nouvelles soit assorti d'une décote à convenir entre les Parties ne pouvant en aucun cas être inférieure à 35% de l'ancien prix de marché théorique des actions et <b>(iii)</b> les parties reçoivent une commission de garantie égale à 10 % du montant définitif de l'augmentation de capital réalisée.
<b>Nouveaux Emprunts Bancaires</b>	Les Parties se coordonneront avec la Société pour souscrire à des crédits syndiqués garantis supplémentaires d'un montant de 600 millions d'euros, qui seront garantis par les actifs immobiliers du groupe, répartis comme suit : <b>(i)</b> un crédit renouvelable, d'un montant de 400 millions d'euros avec une date d'échéance au 30 juin 2026 et <b>(ii)</b> deux crédits à terme, d'un montant total de 200 millions d'euros avec une date d'échéance à date la plus proche entre le 31 décembre 2023 et 5 jours ouvrables après la réalisation de l'ensemble des augmentations de capital prévues aux présentes.
<b>Modifications des Emprunts Bancaires Existants</b>	Les emprunts bancaires existants seront modifiés et mis à jour pour refléter les modifications prévus aux termes du paragraphe 2 ( <i>Ajustement de la documentation du financement existant</i> ) du communiqué de presse la Société en date du 8 mars 2023.
<b>Certificat de Valeur Garantie</b>	Des certificats de Valeur Garantie (les « <b>CVR</b> ») seront émis par la Société en faveur des Créanciers Chirographaires au <i>pro rata</i> de leurs créances, au titre de toutes les créances ou de tous les produits qui pourraient être recouverts ou reçus par la Société au titre de la dépréciation supplémentaire d'environ 400 millions d'euros des créances financières relative à des partenariats, comme indiqué par la Société le 21 décembre 2022 et mentionné dans le communiqué de presse de la même date.
<b>Frais</b>	Un montant de frais raisonnable sera payé par la Société aux conseils de Concert'O et du Support Club à la Date d'Effet de la Restructuration en contrepartie des opérations décrites dans le Term Sheet.
<b>Gouvernance et engagements</b>	
<b>Forme de la Société</b>	La Société restera une société anonyme cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.  La Société sera représentée par son directeur général (le « <b>Directeur Général</b> »), qui ne pourra en aucun cas être nommé Président, et qui travaillera sous la supervision du conseil d'administration (le « <b>Conseil</b> ») avec l'assistance d'un comité exécutif composé de membres seniors de l'équipe de direction et de dirigeants de divisions.
<b>Composition du conseil d'administration</b>	Le Conseil sera composé de 13 membres, comprenant <b>(i)</b> sept membres nommés par Concert'O et les trois principaux Créanciers Chirographaires à la Date d'Effet de la Restructuration, dont trois membres indépendants, <b>(ii)</b> trois membres indépendants conformément au code AFEP MEDEF, <b>(iii)</b> le Directeur Général, et <b>(iv)</b> deux représentants des salariés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

<b>Plan d'Intéressement des Dirigeants</b>	Les Parties travailleront avec la direction et le Conseil pour mettre en œuvre un plan d'intéressement en ligne avec les pratiques usuelles pour les cadres supérieurs dans des entreprises comparables, sur la base de critères de performance.
<b>Engagements des Actionnaires</b>	Concert'O et le Support Club s'engagent <b>(i)</b> à soutenir la direction et le Plan de Refondation à long terme, dont le plan d'affaires de la direction est dérivé et qui a été communiqué au marché le 15 novembre 2022, <b>(ii)</b> à soutenir l'accent mis sur le maintien des normes éthiques les plus élevées dans l'exploitation de la Société, <b>(iii)</b> à réaffirmer ce soutien devant le Tribunal, et <b>(iv)</b> à ne déposer aucune offre publique d'achat dans les cinq années suivant la Date d'Effet de la Restructuration.
<b>Conditions Suspensives</b>	
<b>Conditions Suspensives</b>	<p>Les obligations des Parties aux présentes seront conditionnées à la réalisation des événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) réalisation d'audit confirmatoire (comprenant, mais sans s'y limiter, un examen du plan d'affaires de la direction (avec accès direct à la direction), une mise à jour de la position de liquidité, des besoins de financement, du portefeuille immobilier, et des éléments bilanciaux et de valorisation) par le Support Club aux termes de sa garantie de 400 millions d'euros dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Augmentation de Capital ;</li> <li>(ii) finalisation de la documentation, y compris, sans s'y limiter, le Plan de Sauvegarde Accélérée ;</li> <li>(iii) obtention de toute autorisation en matière de droit de la concurrence ou, le cas échéant, la confirmation qu'aucune diligence en la matière n'est requise, les parties concernées s'efforçant d'obtenir ces autorisations dans les meilleurs délais ;</li> <li>(iv) obtention des Nouveaux Emprunts Bancaires conformément au présent Term Sheet ;</li> <li>(v) obtention de la part de l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'une décision d'autorisation de franchissement temporaire du seuil de déclenchement de l'obligation de déposer une offre publique au titre de l'article 234-4 du Règlement général de l'AMF, étant entendu que cette condition sera réputée satisfaite à la plus éloignée des dates suivants <b>(i)</b> la confirmation par la Cour d'appel de l'absence de recours contre cette autorisation (certificat de non-recours) à l'issue du délai de recours et <b>(ii)</b> en cas de recours formé devant la Cour d'appel de Paris contre la décision de l'AMF, l'obtention d'un arrêt de la Cour d'appel de Paris confirmant la décision de l'AMF ;</li> <li>(vi) obtention du visa de l'AMF s'agissant des notes d'opération ;</li> <li>(vii) réception d'un rapport d'expertise indépendant (<i>independent business review</i>) confirmant que les termes du Term Sheet (y compris en ce qui concerne les augmentations de capital) sont équitables d'un point de vue financier conformément au règlement</li> </ul>

	<p>général de l'AMF, comme il est d'usage pour des transactions de cette nature ; et</p> <p>(viii) adoption par la Tribunal du Plan de Sauvegarde Accélérée mettant en œuvre les transactions prévues aux termes du présent Term Sheet.</p>
<b>Divers</b>	
<b>Clause de Changement de Contrôle</b>	<p>Les Parties chercheront à obtenir des renonciations aux clauses de changement de contrôle figurant dans les documents financiers conclus entre les filiales de la Société avant la Date d'Effet de la Restructuration.</p> <p>La Société déploiera ses meilleurs efforts pour obtenir ces renonciations. Elle informera régulièrement les Parties s'agissant de l'avancement des discussions en vue de l'obtention de ces renonciations.</p>
<b>Autorisations Droit de la Concurrence</b>	<p>La Société et les Parties coopéreront de bonne foi pour soumettre et faire progresser tous les demandes en matière de droit de la concurrence. Les Parties déploieront leurs meilleurs efforts afin de régulariser toutes les demandes nécessaires dans les délais impartis ainsi que d'informer les Créanciers Chirographaires et la Société sur l'avancement du processus de réalisation de cette condition suspensive.</p>
<b>Décision de l'AMF</b>	<p>Les Parties notifieront l'AMF sans délai à compter de la date des présentes et feront leurs meilleurs efforts pour obtenir la décision d'autorisation de l'AMF au titre de l'article 234-4 du Règlement général de l'AMF telle que visée ci-dessus. Les Parties informeront régulièrement les Créanciers Chirographaires et la Société des discussions et du processus en vue de l'obtention de cette décision.</p>
<b>Absence d'action de concert</b>	<p>Les membres du Support Club n'agissent pas de concert et n'envisagent pas d'agir de concert ni de conclure un quelconque pacte d'actionnaires à l'issue de la Restructuration Financière.</p>
<b>Absence de Responsabilité Solidaire</b>	<p>La responsabilité des membres du Support Club dans le cadre du Term Sheet et de la Restructuration Financière sera conjointe et non solidaire.</p>
<b>Affiliés</b>	<p>Chaque membre du Support Club pourra transférer, céder ou déléguer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Term Sheet à des fonds, entités ou comptes gérés par lui ou conseillés par lui ou l'une de ses sociétés affiliées.</p>
<b>Coopération et Bonne Foi</b>	<p>Les Parties s'engagent à coopérer entre elles et à agir de bonne foi pour mettre en œuvre la Restructuration Financière et pour négocier les accords en forme définitive visant à mettre en œuvre les principes énoncés dans le Term Sheet.</p>
<b>Communications Relatives à la</b>	<p>Les Parties coopéreront en ce qui concerne toute communication publique à faire par elles ou par la Société en rapport avec la Restructuration Financière. Chacune des Parties et la Société communiqueront aux autres,</p>

<b>Restructuration Financière</b>	raisonnablement avant sa publication, le projet de toute communication financière en rapport avec la Restructuration Financière, afin que chacune d'entre elles puisse formuler des observations raisonnables.
<b>Droit Applicable</b>	Le Term Sheet et tous les documents de la Restructuration Financière seront régis par le droit français.
<b>Juridiction Compétente</b>	Le Tribunal sera compétent pour entendre et trancher en première instance tout litige découlant des documents de la Restructuration Financière ou s'y rapportant.
<b>Mise en Œuvre du Term Sheet</b>	À la date des présentes, le Term Sheet a été signé par les Parties. Le Term Sheet et ses termes n'ont qu'une valeur indicative, ne sont pas destinés à être juridiquement contraignants et ne représentent pas un engagement de quelque nature que ce soit de la part des membres du Support Club, en quelque qualité que ce soit, de conclure un contrat ou un accord de quelque nature que ce soit.



**Annexe A****Répartition du capital**

<b>Plan de restructuration de Concerto / Support Club - répartition du capital</b>								
<b>Partie prenante</b>	<b>Pré-compensation</b>	<b>1<sup>ère</sup> Augmentation de Capital</b>	<b>2<sup>ème</sup> Augmentation de Capital</b>	<b>3<sup>ème</sup> Augmentation de Capital</b>	<b>Capitalisation finale après Garanties</b>	<b>Actions</b>	<b>Capital</b>	<b>Prix de souscription théorique</b>
Actionnaires existants	100.00%	3.44%	0.78%	0.60%	0.60%	65	65	1.00
Augmentation de capital de 382M€		96.56%	22.02%	16.95%	16.73%	1.818	382	0.21
Créanciers Chirographaires			77.20%	59.44%	58.65%	6.377	3.826	0.60
Emission de titres de 518M€ BSA				23.00%	22.69%	2.467	518	0.21
					1.33%	145		
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>10,872</b>		

***Si les Créanciers Chirographaires devaient participer à la 3<sup>ème</sup> Augmentation de Capital et exercer tous leurs droits de souscription au prorata de leur participation, leur participation au capital de la société dépasserait 76 % du capital social post-restructuration.***

**Annexe B**

**Membres du Support Club**

- **Fonds gérés par Fortress Investment Group**
- **Fonds gérés par Kite Lake Capital Management (UK) LLP**
- **Fonds gérés par Kyma Capital Limited**
- **Fonds gérés par LMR Partners**
- **Fonds gérés par Whitebox Advisors London LLP**

### **Clause de non-responsabilité**

**Ce document ne constitue pas (a) une offre, invitation ou conseil d'achat ou de vente, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de toute valeur mobilière ou autre instrument financier, ou d'engagement dans une activité d'investissement, et aucune relation juridique ne saurait résulter de la diffusion de ce communiqué ; (b) une « promotion financière » au sens du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié ; (c) une « recherche en investissement » ou un « conseil en investissement » au sens du FCA Handbook ; ou (d) une « recommandation d'investissement » au sens du règlement européen 596/2014. L'accès à ce communiqué peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certains pays. Les personnes ayant accès à ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à ces restrictions.**

**Ce document n'a pas pour objet de constituer un support pour une décision d'investissement ou une suggestion pour une stratégie d'investissement. Ce communiqué et les informations qu'il contient n'ont pas pour objet de constituer un conseil fiscal, juridique, financier ou d'investissement.**

**Toutes les informations contenues dans le présent document sont basées sur des informations publiquement disponibles concernant Orpea, en ce compris des demandes et des communications publiques faites par Orpea et d'autres sources publiques, ainsi que sur l'analyse et l'opinion des Parties concernant ces informations publiquement disponibles. Les Parties se sont appuyées sur l'exactitude et l'exhaustivité de toutes les données et informations disponibles publiquement et les ont supposées, sans vérification indépendante, et aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à l'exactitude de ces données ou informations.**

**Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est donné et aucune responsabilité ou obligation de vigilance n'est ou ne sera acceptée par les Parties aux présentes ou leurs affiliés ou l'un de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents ou conseillers concernant (1) le présent document et son contenu, y compris la question de savoir si les informations et les opinions qu'il contient sont exactes, justes, complètes ou actuelles ; ou (2) la fourniture de toute autre information, que ce soit par le biais d'une mise à jour des informations et des opinions contenues dans le présent document ou autrement au destinataire après la date du présent document.**

[Pages de signature du plan de restructuration alternatif]

**Fortress Credit Corp.** pour et au nom de ses  
affiliés et ayants droit

Par : \_\_\_\_\_/S/\_\_\_\_\_

Nom :

Date : 21 mars 2023

**KL Special Opportunities Master Fund LTD**

Par : \_\_\_\_\_/S/\_\_\_\_\_

Nom : Claudiu Filionescu, Kite Lake Capital  
Management (UK) LLP, en tant que gestionnaire  
d'investissement pour le compte de KL Special  
Opportunities Master Fund LTD

Date : 21 mars 2023

**Kyma Capital Limited**

Par : \_\_\_\_\_/S/\_\_\_\_\_

Nom : Renata Machado, COO Kyma Capital  
Limited, au nom des fonds gérés et conseillés  
par Kyma Capital Limited

Date : 21 mars 2023

**LMR Multi-Strategy Master Fund Limited (alias  
LMR Master Fund Limited)**

Par : \_\_\_\_\_/S/\_\_\_\_\_

Nom : Alex Mitchell, General Counsel, LMR  
Partners LLP, agissant en sa qualité de  
gestionnaire d'investissement de LMR Multi-  
Strategy Master Fund Limited (f.k.a. LMR  
Master Fund Limited) et de LMR CCSA Master  
Fund

Date : 21 mars 2023

**Pandora Select Partners, LP**

**Whitebox GT Fund, LP**

**Whitebox Multi-Strategy Partners, LP**

**Whitebox Relative Value Partners, LP**

Par : \_\_\_\_\_/S/\_\_\_\_\_

Nom : Nick Stukas

Date : 21 mars 2023



[Pages de signature du Plan de Restructuration Alternatif]

**Matt Immo Beaune**

Par : \_\_\_\_\_/S/\_\_\_\_\_

Nom : Philippe Peculier

Date : 21 mars 2023

**NextStone Capital**

Par : \_\_\_\_\_/S/\_\_\_\_\_

Nom : David Azoute

Date : 21 mars 2023